

## **Jeu concours : Grand Cognac présente « Les Rendez-vous de l'été »**

### **ARTICLE 1 – Organisation**

Grand Cognac (ci-après dénommé « l'organisateur ») organise un jeu concours, sans obligation d'achat, intitulé « *Les Rendez-vous de l'été* » du 16 mai au 15 juin 2025 dans le cadre du lancement de la nouvelle campagne de communication autour des événements estivaux culturels, sportifs et de loisirs sur le territoire de Grand Cognac.

La participation au programme est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par l'organisateur.

Les règles et conditions régissant le Jeu sont exposées dans le cadre du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

### **ARTICLE 2 – Conditions de participation**

Ce Jeu, sans obligation d'achat dans les conditions définies ci-après, est ouvert à toute personne physique majeure qui désire participer gratuitement depuis la page web : <https://www.grand-cognac.fr/les-actualites/jeu-concours-les-rendez-vous-de-lete-2025>, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) à l'exception du personnel de Grand Cognac, les personnes ayant contribué à l'élaboration du jeu, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (ci-après le/les « Participant(s) »).

Il n'est autorisé qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse postale, et/ou même téléphone) pendant toute la durée du Jeu.

Grand Cognac se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications concernant l'identité et coordonnées des Participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination du participant.

Toute participation frauduleuse sera annulée, Grand Cognac se réservant le droit d'engager toute action judiciaire le cas échéant.

### **ARTICLE 3 – Modalités de participation**

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se rendre sur la page dédiée au jeu concours, sur le site internet de Grand Cognac ;
2. Remplir le formulaire d'inscription et choisir un (1) festival parmi les quatre (4) proposés ;
3. Le jeu est organisé comme suit :

#### **HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ [contact@grand-cognac.fr](mailto:contact@grand-cognac.fr)

♦ [www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)



- Participation du 16/05/2025 à 08h au 15/06/2025 à 18h00.
  - Le choix des gagnants, au nombre de soixante-huit (68) est effectué par tirage au sort le 17/06/2024 (4 tirages au sort, 1 par festival)
  - Le joueur ne peut gagner qu'une seule fois et un lot unique sur toute la durée du jeu.
4. Le jeu est accessible 24h sur 24h sur internet à l'adresse :  
<https://www.grand-cognac.fr/les-actualites/jeu-concours-les-rendez-vous-de-lete-2025>

#### **ARTICLE 4 – Détermination des gagnants**

Complémentairement aux conditions de participation détaillées en article 2, les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Une participation par foyer uniquement ;
- Personne majeure ;
- Respect des modalités du jeu.

Les gagnants du jeu concours seront déterminés par tirage au sort, à savoir un (1) tirage par festival. Ces tirages généreront des listes de gagnants distinctes, qui détermineront l'ordre des lots à remporter, suivant la présentation des lots de l'article 5 ci-dessous.

#### **ARTICLE 5 – Prix pour les gagnants**

Grand Cognac offrira aux soixante-huit (68) gagnants deux (2) places (136 places au total) pour assister aux différents festivals proposés dans le cadre du jeu concours.

Sont mis en jeu au total :

- 50 places pour « *Cognac Blues Passions* » :
  - **LOT 1** : 5 x 2 places pour assister aux concerts du mercredi 2 juillet « BARBARA HENDRICKS, ROBERT FINLEY & CHICAGO BLUES SUMMER TOUR » à la soirée d'ouverture à Jarnac d'une valeur unitaire de 45€ TTC
  - **LOT 2** : 5 x 2 places pour « JON MUQ » - jeudi 3 juillet 11h00 // scène « Groove au château » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
  - **LOT 3** : 5 x 2 places pour « JULIEN BRUNETAUD » – jeudi 3 juillet 17h00 // scène « Road to soul » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
  - **LOT 4** : 5 x 2 places pour « ROXANE » - vendredi 4 juillet 11h00 // scène « Groove au château » d'une valeur unitaire de 15€ TTC
  - **LOT 5** : 5 x 2 places pour « REMI PANOSSIAN » – vendredi 4 juillet 17h00 // scène « Road to soul » d'une valeur unitaire de 15€ TTC



- 32 places pour « *La Fabuleuse Histoire du Cognac* » d'une valeur unitaire de 21€ :
  - **LOT 1** : 4 x 2 places pour le jeudi 10 juillet
  - **LOT 2** : 4 x 2 places pour le vendredi 11 juillet
  - **LOT 3** : 4 x 2 places pour le samedi 12 juillet
  - **LOT 4** : 4 x 2 places pour le dimanche 13 juillet
- 20 places pour « *La Fête du Cognac* » d'une valeur unitaire de 24,99€
  - **LOT 1** : 10 x 2 places pour assister aux concerts du samedi 26 juillet  
« BOULEVARD DES AIRS + L'ENTOURLOOP + SOVIET SUPREM + MPL »
- 34 places pour « *Les 3 Coups de Jarnac* » d'une valeur unitaire de 14,50€
  - **LOT 1** : 17 x 2 places pour toutes les représentations du 23 juillet au 10 août

**Valeur totale : 2 714,80€ TTC**

#### **ARTICLE 6 – Modalités d'attribution des lots**

Il n'y aura qu'une seule dotation pour une même personne physique.

Une fois les Gagnants désignés, l'organisateur prendra contact avec les gagnants directement par mail, via l'adresse [communication@grand-cognac.fr](mailto:communication@grand-cognac.fr).

L'ensemble des échanges par e-mail entre l'organisateur et les gagnants seront conservés.

#### **ARTICLE 7 – Responsabilité**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à participer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériels ou logiciels ; (6) tous dysfonctionnements de logiciel ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du programme.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La participation au programme se fait sous leur entière responsabilité. L'organisateur ne pourrait être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

Tout participant qui serait considéré par l'organisateur comme ayant troublé le programme d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque prix, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

#### **ARTICLE 8 – Données personnelles**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants inscrits disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à l'organisateur à l'adresse suivante : Grand Cognac – 6, rue de Valdepeñas- 16100 COGNAC.

Les participants peuvent également, en cas de difficultés, introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

#### **ARTICLE 9 – Cas de force majeure, réserve de prolongation**

Le programme pourra être modifié, écourté ou annulé en cas de force majeure ou indépendant de la volonté de l'organisateur. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Toute modification du règlement donnera lieu à un avenant au présent règlement et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au programme, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer.

#### **ARTICLE 10 – Acceptation du règlement**

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des dispositions du présent concours.

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement de la part des participants.

Etabli le 24/03/2024 à Cognac.